Vol 64 (1) Janvier 1988

· Sommaire ·

PROTECTION DE LA NATURE

1987, où l'année de Européenne de l'Environnement selon les pouvoirs publics : les travaux sur la N7 par Jean LASPEYRAS..... p. 6

AGRONOMIE

La Rhizomanie de la Betterave, par François du RETAIL. p. 17

ENTOMOLOGIE

Synthèse des observations et captures de coléoptères et hétéroptères effectuées au cours de l'année 1987 dans le Massif de Fontainebleau et ses environs, par Lionel CASSET..... p. 20

ARCHEOLOGIE

Une brochure sur l'église Saint-Piere d'Avon, par Gilbert-Robert DELAHAYE..... p. 30

METEOROLOGIE

Le temps à Fontainebleau : janvier 1988, par Pierre DOIGNON..... p. 32

Association des Naturalistes de la Vallée du Loing et du Massif de Fontainebleau

- C A L E N D R I E R D E S S O R T I E S -

DIMANCHE 13 MARS : "Les lichens et la pollution" avec Serge DERUELLE et Jean-Claude BOISSIERE. Excursion en commun avec l'Association Françaises de Lichénologie et les Naturalistes Parisiens. Rendez-vous à 09h00 sur la place centrale de Vulaines-sur-Seine (entre mairie et monument aux morts). Repas tiré du sac. Retour vers 16h00.

VENDREDI 22 AVRIL : "Les Amphibiens de France", soirée projection à la Maison dans la Vallée, rue du vieux Rû à Avon. 20h45, Salle E.

DIMANCHE 8 MAI : 75ème anniversaire de l'ANVL (1913-1988). Hommage à notre ancien Président Jean VIVIEN et inauguration du local de l'Association dans le parc du Laboratoire de Biologie Végétale. Rendez-vous au parking situé en face de l'entrée du Laboratoire à 14h00. Visite et inauguration du local puis départ en direction des Carrefours des 8 routes et du Pic Vert, Route Adélaïde. Baptème du chêne "Jean VIVIEN". Retour par la réserve biologique de la Butte aux Aires.

SAMEDI 14 MAI : Entomologie et botanique avec Jacques COSTE, Lionel CASSET, François du RETAIL et Michel ARLUISON dans le grand jardin de notre collègue ARLUISON à Cély-en-Bière. Rendez-vous à 14h30 chez notre collègue, 8 chemin de Boigny, à Cély-en-Bière.

SAMEDI 4 JUIN : Château-Landon et ses environs. Agronomie, productions végétales, pédologie, fermes du plateau, avec François du RETAIL. Rendez-vous à 14h00 sur la place centrale près du monument aux morts à Château-Landon

OBTENEZ DES INFORMATIONS SUR L'ASSOCIATION PAR L'INTERMEDIAIRE DU MINITEL : COMPOSEZ LE 64.22.55.44, PUIS TAPEZ LE CODE "ANVL".

- LE MOT DU TRESORIER -

Le trésorier rappel aux membres qui ne seraient pas encore à jour de leur cotisation 1988, que le présent bulletin est le dernier qu'il recevront. Une augmentation sensible du délai d'encaissement ayant été constaté au cours des dernières années, un effort est demandé à chacun pour un paiement ponctuel afin de diminuer les frais et la surcharge de travail occasionnée par l'envoi des relances. Merci d'avance !

RAPPEL DES TARIFS 1988 :

- Cotisation membre actif..... 100 F
  (y compris l'abonnement au bulletin)
- Cotisation de membre bienfaiteur..... 130 F et plus

LONGUES-VUES TERRESTRES

Kowa

Les plus appréciées des Ornithologues Optique exceptionnelle, Luminosité, Robustesse.

KOWA TSN 1 type 45°, objectif Ø 77 mm
KOWA TSN 2 type droit, objectif Ø 77 mm
KOWA TSN 3 type 45°, objectif Fluorite Ø 77 mm
KOWA TSN 4 type droit, objectif Fluorite Ø 77 mm

KOWA TS 601 type 45°, objectif Ø 60 mm
KOWA TS 602 type droit, objectif Ø 60 mm

KOWA TS 9 type droit, compacte, objectif 50 mm gainée caoutchouc.

Grand choix d'oculaires pour tous ces modèles, trépied de table, adaptateurs photographiques, étuis souples.

NOUVEAU
merveilleuse jumelle de poche
KOWA 7×22
grand champ 7°5, image piquée, lumineuse. Optiques finement traitées. Deux couleurs gris argent ou noir.
Prix indicatif : **1 153 F**

JUMELLES PERL

Régularité et constance dans la qualité. Toutes lentilles en verre, optiques traitées, en étui :

PERL Rallye 8×40	596 F
PERL Rallye 7×50	674 F
PERL Rallye 10×50	674 F
PERL Rallye 12×50	689 F
PERL Sport 8×40	758 F
PERL Sport 7×50	884 F
PERL Sport 10×50	884 F
PERL Safari 8×40 caout.	947 F
PERL Safari 10×40 caout.	970 F
PERL Safari 7×50 caout.	1 060 F
PERL Superluxe HD 8×40	1 146 F
PERL Superluxe HD 10×40	1 160 F
PERL de Nuit 8×56	1 334 F
PERL de Nuit 12×80	2 937 F
PERL de Nuit 20×80	3 008 F

Prix indicatifs T.T.C.

JUMELLES SWIFT
Enfin en France

Des jumelles spécialement conçues pour l'observation des oiseaux.

SWIFT AUDUBON 8,5×44	2 240 F
SWIFT OSPREY 7,5×42	1 763 F
SWIFT SPWA 8×36	1 745 F
SWIFT SPWA 9×42	1 788 F

Prix indicatifs T.T.C.

Corps monobloc, forme ergonomique, molette de mise au point cylindrique précise, œillères caoutchouc repliables pour porteurs de lunettes. Traitement spécial SWIFT.

CELESTRON

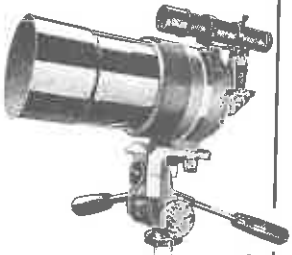

CELESTRON C 90 longue-vue terrestre surpuissante, très lumineuse, tous usages : téléphotographie, macrophotographie, télé-observation, macrovision astronomie, astrophotographie.

Prix indicatif T.T.C. :
4 080 F

Visitez notre salle d'exposition
Ouverture de 10 h à 13 h et de 14 h à 18 h 30 - Fermé le lundi.

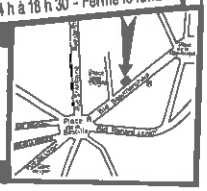

LE TELESCOPE 37 Bd Beaumarchais - **75003 PARIS**
métro Bastille - Tél. : 42.77.39.84

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ANVL

17 JANVIER 1988

L'Assemblée Générale de l'ANVL s'est déroulée comme ces dernières années, à la Maison dans la Vallée à Avon, dans une salle agréable et fonctionnelle mise à notre disposition par la municipalité. Une soixantaine de collègues s'étaient déplacés pour la circonstance.

L'Assemblée débuta par un hommage rendu au Professeur JACQUIOT, président d'honneur de l'A.N.V.L, décédé à la fin de l'année 1987. Pierre DOIGNON a retracé dans le précédent numéro la carrière et les travaux de Clément JACQUIOT, naturaliste polyvalent et scientifique de haut niveau très connu pour ses recherches sur le bois.

Le Président rappela ensuite les activités de l'année écoulée, preuve de la vie de l'ANVL : 26 excursions, 2 soirées conférences, et une grande exposition "Art et Nature " doublée d'une exposition de champignons dont la qualité aurait méritée un plus grand succès.

Autre facette de l'activité de l'ANVL en 1987, la rénovation de notre local du Laboratoire de Biologie Végétale. Ce local, qui se trouvait dans un état lamentable lorsqu'il nous a été confié est maintenant devenu propre et fonctionnel grâce aux efforts de plusieurs collègues, parmi lesquels Josette RAPILLY, Jacques COSTE, François CANTONNET ont été les plus actifs. Ce bâtiment est donc maintenant à la disposition de tous. Des permanences y sont tenues les 1er et 3eme samedi de chaque mois de 10h à 12h et les 2ème et 4ème mercredi de chaque mois de 14h à 17h.

Après avoir présenté le calendrier prévisionnel des sorties prévues jusqu'en juin 1988, le Président précise que l'ANVL s'associera systématiquement aux sorties programmées par les Naturalistes Parisiens dans notre secteur d'étude. Des projets d'excursions dans la haute vallée du Loing sont en cours d'étude pour le second semestre 1988, la volonté de retrouver des correspondants dans ce secteur étant toujours présente.

Les problèmes concernant la protection des milieux naturels ont également été abordés. L'année 1987 a été marqué par une affaire particulièrement grave : les travaux sur la N7 entre l'Obélisque et Bourron-Marlotte (cf article dans le présent bulletin). Ce projet qui porte une atteinte grave à l'intégrité du massif forestier, risque d'être encore plus destructeur si la lisse centrale en béton envisagée est réalisée. Dans cette affaire, notre association a adoptée la seule attitude concevable: une opposition ferme, motivée par des arguments scientifiques irréfutables. N'en déplaise aux esprits chagrins qui pensent que l'ANVL n'est pas assez active dans ce domaine, ce ne sont pas ceux qui crient le plus fort qui obtiennent les résultats les plus tangibles ! Autre dossier évoqué par

Jean-Philippe SIBLET, le cas du Marais d'Episy dont l'avenir est soumis au bon vouloir d'une municipalité qui n'a décidémment pas une vision saine du problème.

L'Assemblée s'est poursuivie par la proposition et l'accceptation de modifications au sein du Conseil d'Administration : le trésorier Gérard SENEE remplace Gilbert-Robert DELAHAYE au poste de second vice-président tout en conservant provisoirement ses fonctions de trésorier. Un jeune Collègue, Laurent GRIVET, étudiant en agronomie et fervent d'ornithologie, de botanique et plus récemment d'entomologie, renforce l'équipe des administrateurs et procède au rajeunissement des cadres, mesure essentielle pour assurer la continuité de notre mission.

Gérard SENEE à ensuite présenté un rapport financier, qui malgré un léger déficit de l'exercice 1987 du à des circonstances fortuites (pertes sur l'organisation de l'exposition), nous laisse des ressources suffisantes pour envisager l'avenir avec sérénité. Le Président profite de l'occasion pour remercier le Trésorier qui accompli un travail ingrat, mais capital pour la bonne marche de l'Association.

Le Secrétaire a annoncé pour conclure que l'A.N.V.L. disposait depuis peu d'un service Minitel à partir duquel les membres, ou toute personne intéressée, pourra obtenir des informations sur la vie de l'association.

A l'issue de l'assemblée, au cours de laquelle M. PIC, Maire d'Avon accompagné de son adjoint M. PAMART sont venus nous prodiguer leurs encouragements, un film intitulé "La mort d'un arbre" a été projeté. Ce document, émanant du Muséum d'Histoire Naturel, et obtenu grâce à la sagacité de Gérard SENEE présentait les différents stades de l'évolution d'un arbre mort. Malgré certaines erreurs dans le commentaire que n'ont pas manqué de relever certains collègues attentifs et compétents, le but de ce document qui était de sensibiliser le grand public sur l'importance écologique des arbres morts au sein de la forêt a été largement atteint.

Rappelons pour terminer que la matinée avait été consacré à la visite de la Maison de l'Archéologie à Avon sous la conduite de son conservateur Jean GALBOIS. Ce petit musée, fourmille de documents et d'objets tous très bien présentés, et nous ne pouvons qu'en recommander la visite à tous.

Alors que notre Association entre dans son quatrième quart de siècle, l'Assemblée générale de 1987 aura fait la preuve de sa vitalité et de sa jeunesse.

F. du RETAIL

Protection de la Nature

1987, OU L'ANNEE EUROPEENNE DE L'ENVIRONNEMENT SELON LES POUVOIRS PUBLICS : LES TRAVAUX SUR LA N7

Benoîtement, fin janvier 1987, la Direction Départementale de l'Equipement demande au Ministre de l'Agriculture de lui céder un tout petit hectare de la forêt de Fontainebleau pour améliorer la sécurité de la Route Nationale 7 entre le Carrefour de l'Obélisque et le Pavé du Roy, simple aménagement nous dira-t-on.

Pourtant écrit la Direction Départementale de l'Equipement "cet axe constitue l'itinéraire privilégié de la liaison nord-sud entre A 1 et A 6, en continuité de A 104, CD 51 et RN 105 vers Lyon et le sud de la France....le trafic ne peut que s'accroître". Et quel projet : une route à deux fois deux voies séparées d'un bout à l'autre. Rien n'est prévu pour permettre aux promeneurs et aux animaux de franchir cette quasi autoroute.

Brutalement, début avril, la commission des sites est convoquée ; son président découvre avec stupeur, et l'ampleur du projet, et l'opposition des usagers de la forêt : le promoteur de l'ouvrage, n'a toujours rien prévu pour le franchissement de la route. Son représentant ne sait que se montrer discourtois envers un écologue. On évacue sans procès la remarque du Maire de Bourron-Marlotte sur les risques subsistant (nous pensons : accrus) au pavé du Roy.

Le président de la commission des sites décide de former une sous-commission qui se réunit le 21 avril sans plus de succès. Elle apporte, toutefois une confirmation : à la question "à quoi sert la route ?", le représentant du Conseil Général répond : "à aller de Melun à l'autoroute ?". Le 27 avril, la République de Seine-et-Marne titre "LAISSE-BETON". On comprendra plus tard qu'il fallait lire : laisse poser le béton.

Alors que la DDE s'échine (ce qui sera un jour baptisé "étude d'impact" entretiendra cette fiction) à parler d'aménagement entre l'Obélisque et le Pavé du Roy, la République de Seine-et-Marne parle de travaux entre Fontainebleau et Nemours et le Pays Briaird, peu lu à Fontainebleau il est vrai, publie une lettre du Ministre de l'Equipement écrivant "j'ai décidé de lancer, pour 1987, 15 km de la route nationale 7 entre Fontainebleau et Nemours".

Le 25 avril (la République du 4 mai) l'A.N.V.L. souligne tous les inconvénients du projet. Se joignent à elle (la République du 18 mai) l'Association Seine-et-Marnaise de Sauvegarde la Nature et le Comité de Défense, d'animation et de sauvegarde d'Avon. Ayant obtenu la preuve que les crédits affectés à ce simple aménagement dépassaient 30 millions

(largement plus que ce qu'exige la loi pour imposer étude d'impact et enquête publique) l'ANVL, le 15 mai, demande à consulter l'étude d'impact qui aurait du précéder la décision ministérielle.

Le 21 mai, la commission des sites se réunit à nouveau, l'affaire n'ayant pas avancée. Pour en sortir, son président arrache à la DDE la concession d'une supression partielle et dangereuse du séparateur. La commission se laisse convaincre, encore que les administrations techniques s'abstiennent devant une solution aussi incohérente et, dit le DDE "...insatisfaisante du point de vue de la sécurité", mais de celà, le procès-verbal ne dira mot.

Le 25 mai, la République de Seine-et-Marne annonce enfin une étude d'impact baclée. Baclée, parce que sa consultation révélera qu'elle est vide, désespéremment vide. Nous savons cependant, depuis le 2 juin que les travaux - qui ne sont toujours autorisés, ni par le ministre chargé des sites, ni par le ministre chargé des forêts - sont adjugés. Mais nous ne trouverons nulle part trace de l'appel d'offre. On connait pourtant déjà les noms des entreprises qui seront titulaires des marchés.

Les choses se précipitent : avant même que nous ayons pu consulter l'étude d'impact, inquiets de ne pas recevoir l'ordre de commencer les travaux, le 17 juin les entrepreneurs manifestent et menacent de bloquer le carrefour de l'Obélisque. En définitive, ils ne passeront pas à l'acte : nous apprendrons plus tard qu'une commission régionale, qui n'en a pas le pouvoir a donné, au moment même où les entrepreneurs manifestent, l'autorisation d'emprise sur la forêt : curieuse coincidence.

Le 22 juin, le Conseil Général déplore les blocages administratifs irresponsables ! Pourtant, le même jour dans la République de Seine-et-Marne, le député Didier JULIA souligne le viol de la loi sur la protection de la nature. Huit jours plus tard, la République titrant "Feu vert pour les travaux de la RN 7" demande innocemment "qui serait prêt à mettre en balance la vie d'un lapin ou d'une biche avec celle d'un automobiliste ?"

Le 13 juillet, dans ces mêmes colonnes, François LAPOIX proteste contre ces insinuations. Sa lettre est reléguée loin en pages intérieures, alors qu'ne première page on a lancé (pour conditionner l'opinion ?) "Fontainebleau : un habitant d'Héricy tué sur la RN 7". Le malheureux a perdu le contrôle de son véhicule non pas entre l'Obélisque et Bourron-Marlotte, mais dans la côte de PAris à un endroit où le Ministre de l'Agriculture ne fait aucune difficulté pour échanger les quelques mètres carrés nécessaires à la rectification de ce virage, il est vrai, délicat à négocier à plus de 90 km/h.

Le 2 juillet : les travaux commencent, on piquette le tracé de la route. Mais, en fait, discrètement, les travaux préparatoires ont commencé : depuis longtemps une entreprise de l'Aube déplace le cable téléphonique qui gène l'élargissement. Dans les jours qui suivent, les terrassements sont entrepris, en

forêt. Nous apprendrons, longtemps après, que le Ministre de l'Agriculture n'a toujours pas autorisé cette emprise : il ne la fera que deux mois plus tard, la main forcée, et le faisant observer séchement dans une lettre (reproduite en annexe) dont il fera parvenir la copie au Ministère de l'Environnement qui est aussi celui de l'Equipement !

Cependant les travaux vont bon train : on terrasse à tour de pelle et de camions. Malgré les vacances, le 18 juillet, les défenseurs de la forêt manifestent à l'Obélisque. Le soir même, FR3 diffuse un interview de François LAPOIX. Le 9 août, un autre grave accident se produit dans la côte de Bourron au droit du chantier. Le 11 août, le Parisien libéré relate ce dramatique accident et les propos de "responsables départementaux" courageusement anonymes qui font porter sur les "écologistes" la responsabilité indirecte de cet accident. C'en est trop : nous demandons un droit de réponse, publié aussitôt.

Nous constaterons que, 15 jours plus tard, les "responsables" des travaux n'ont pas tiré la leçon de l'accident du 9 août. Alors que partout ailleurs, les deux voies laissées à la circulation sont séparées par des balises, dans la côte de Bourron il n'en est rien. Seule les sépare une bande jaune, que chevauchent allégrement une bonne proportion des automobilistes. Le hasard seul, évite le renouvellement du drame.

Nos amis de l'A.D.V.L.S.E. présentent un recours devant le tribunal administratif de Versailles. Le 23 septembre, le Directeur Régional de l'Architecture et de l'Environnement invite notre président à un colloque entre naturalistes : de l'avis unanime, la pose de séparateurs dans les virages de Recloses, principal passage des grands animaux, sera dangereuse. Comme nous l'observons, les animaux errent sur le bas côté avant de franchir en un point imprévisible : leur prévoir des "portillons" dans la glissière est une vue de l'esprit géométrique...mais non biologique. "Pour un cerf, un passage supérieur est indispensable, je ne prendrai pas le risque d'installer un séparateur" dit le spécialiste de la faune sauvage à l'Institut National de la Recherche Agronomique. "Un séparateur, même plus ou moins interrompu, constituera un obstacle dangereux, le projet ne permet pas le franchissement : il faut supprimer le séparateur et réduire la vitesse" dit le représentant de l'Office National de la Chasse.

La réduction de la vitesse, en effet, est un élément du "compromis" imaginé pour obtenir l'accord de la commission des sites et entériné par les bureaucrates de la commission régionale routes-forêts. Compromis totalement irréaliste : la République, le 7 septembre, signale un excès de vitesse controlé - mais pour combien non contrôlés ? - à 178 km/h ! On nous rebattra les oreilles de cette limitation de vitesse dont pourtant les ingénieurs de l'équipement avouent eux-mêmes l'inefficacité, ce qui ne les empêchent pas de la citer parmi les mesures prises pour la protection de l'environnement (étude d'impact 6 - page 2).

l'Equipement se défend de telles visées : mais quand la croire ? Quand elle parle de laison nord-sud et d'accroissement de trafic ? Où quand elle dit que la Route Ronde entre la Table du Roi et le Grand Veneur est un route touristique ? Ou encore quand elle exagère nos propos en faisant croire que nous demandons un tunnel de 3 km ?

15 octobre 1987, année européenne de l'environnement : les 4 voies de la RN 7 sont construites, ne restent à réaliser que les finitions. Pour empêcher la coupure du massif, il n'y a plus que deux solutions : ne pas construire de séparateur avec les dangers dont avertissent les ingénieurs de la route, où construire des passages supérieurs dont le coût sera majoré par l'imprévoyance. Il en résultera, en tout état de cause un gaspillage. Il se pourrait bien qu'en attirant dès que ce projet leur fut connu, l'attention des pouvoirs publics sur son incohérence, les associations d'amis de la forêt aient eu la seule attitude responsable.

Nous la maintiendrons et, comme le fit graver la Reine Anne "Qui qu'en grogne". Qu'en pensez vous ?

ADDENDUM

Le 30 novembre, la commission des sites est invitée à donner son avis sur le compromis imaginé par l'administration et baptisé dispositif expérimental : on y apprend que l'aménagement de la RN 7 au sud de la forêt n'a pas été réalisé parce qu'il nécessite des expropriations et donc une enquête publique dont le dossier n'est pas prêt. Malgré l'opposition remarquable du seul conseiller général présent, l'abstention d'un maire ébranlé par nos arguments, la commission, entraînée par l'approbation silencieuse des fonctionnaires aux ordres qui la peuple, donne un avis favorable. Comment douter dés lors qu'ainsi couvert, le ministre chargé des sites approuve ?

Pourtant dans le rapport annuel du directeur départemental de l'équipement nous découvrons noir sur blanc que le projet qui nous occupe est bien l'aménagement de la RN 7 de Fontainebleau jusqu'à Nemours et que son devis, 71 millions de francs dépasse largement les seuils que nous invoquons pour exiger une étude d'imlpact et une enquête publique. L'évidence du "saucissonnage" depuis longtemps perceptible éclate.

1987, année européenne de l'environnement s'achève : pour la forêt de Fontainebleau elle devra être marquée d'une pierre noire. Nous ne désespérons pas cependant que le bon sens vienne à faire son chemin par dessus la RN 7, entérrée cà et là comme le préconisent tous ceux qui, connaissant la faune sauvage, restent soucieux de la sécurité des automobilistes et des promeneurs.

Jean LASPEYRAS

10

LE MINISTRE DÉLÉGUÉ
CHARGÉ DE L'ENVIRONNEMENT

DÉLÉGATION A LA QUALITÉ DE LA VIE

Neuilly, le 24 DEC. 1987

N° 2241

Le Ministre délégué
chargé de l'Environnement

à

Monsieur

OBJET : Route nationale N°7
Aménagement à 2 X 2 voies (PR 22,700 à 32,700) entre Fontainebleau et Nemours (Seine et Marne)
Saisine de l'étude d'impact.

P.J. : 1 annexe technique.

Par lettre du 22 juillet 1987 je vous ai fait part de la décision de me saisir de l'étude d'impact du projet d'aménagement à 2 X 2 voies de la RN 7 entre Fontainebleau et Nemours. Cette saisine faisait suite à de nombreuses interventions ; elle était motivée par la sensibilité du site et par l'importance des zones forestières affectées par un projet routier qui semblait avoir été mis en oeuvre de façon précipitée.

L'étude d'impact de la section Fontainebleau - Bourron-Marlotte m'a été adressée le 17 septembre.

Après examen de ce document je suis amené à formuler les observations suivantes :

I. SUR LA DEFINITION DU PROJET ET LE CONTENU DE L'ETUDE D'IMPACT

L'aménagement de la RN 7 entre Fontainebleau (PR 22,700) et Bourron-Marlotte (PR 28,000), dans le site classé de la forêt de Fontainebleau, ne

.../

Papier récupéré et recyclé.

14, Boulevard du Général-Leclerc - 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex - Tél. : (1) 47-58-12-12 - Télex Denvir 620602 F
Télécopieur G 3 : 47-45-04-74

correspond qu'à la première étape de renforcement de l'itinéraire Fontainebleau-Nemours. Une seconde tranche de travaux est d'ores et déjà prévue entre Bourron-Marlotte et Nemours (PR 37,700).

L'étude d'impact qui m'a été communiquée ne porte que sur la première étape de l'aménagement de la RN 7. Il aurait été préférable et beaucoup plus logique de réaliser cette étude dès le départ sur l'ensemble de la section Fontainebleau-Nemours. Je rappelle que l'environnement doit être pris en compte tout au long du processus d'étude et de réalisation des projets routiers, qu'il s'agisse de la construction de nouvelles voies ou de l'aménagement d'axes existants. Quand au document qui matérialise cette prise en compte, l'étude d'impact il constitue l'outil privilégié et souvent (comme c'est le cas ici) obligatoire de la présentation au public, aux élus et aux administrations concernées, du projet et de ses effets sur l'environnement.

Dans le cas de l'aménagement de la RN 7, l'étude d'impact qui m'a été adressée semble bien n'avoir été constituée qu'après coup, alors que l'entreprise attributaire des travaux était déjà désignée et que les travaux eux-mêmes étaient sur le point de démarrer. Si ce point est bien exact, cette façon d'opérer n'est pas acceptable, et je vous saurai gré si ce n'est déjà fait, de le rappeler fermement à vos services.

Le document -partiel- que vous m'avez fait adresser le 17 septembre appelle en outre des observations regroupées dans la note jointe en annexe.

II. SUR LE DEROULEMENT DES PROCEDURES REGLEMENTAIRES

L'aménagement de la portion de la RN 7 comprise entre Fontainebleau et Bourron-Marlotte ne nécessitait aucune acquisition foncière par l'état, et n'avait donc pas à être soumis à une enquête publique au titre du code de l'expropriation.

Par contre le montant des travaux (même artificiellement et à mon sens indûment limités à cette première tranche) obligeait le maître d'ouvrage à soumettre son projet à une enquête publique au titre de la loi du 12 juillet 1983. Le dossier à mettre à l'enquête comporte obligatoirement l'étude d'impact, lorsque la loi du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature et son décret d'application du 12 octobre 1977 exigent la réalisation de celle-ci.

Pour l'aménagement de la RN 7, et sauf erreur de ma part, cette enquête n'a pas eu lieu, ce qui pourrait le cas échéant donner matière à contentieux. Le maître d'ouvrage s'est en outre ainsi privé de la possibilité de profiter, avant le lancement des travaux, des observations et des critiques qui n'ont pas manqué depuis lors, et dont l'examen a priori aurait peut-être été plus fructueux que les efforts actuellement déployés pour tenter de remédier aux inconvénients du projet.

III. SUR L'EXPERIMENTATION PROPOSEE ET SUR LE SUIVI DES DISPOSITIFS QU'IL EST MAINTENANT PREVU D'INTERPOSER SUR LE TERRE-PLEIN CENTRAL

A la suite des observations formulées notamment lors de la commission départementale des sites du 30 novembre 1987 et à l'issu de la consultation des administrations et des experts de l'ONC et de l'ONF menée depuis lors sous l'égide de la direction régionale de l'Ile de France, la direction départementale de l'équipement de la Seine et Marne a été conduite à proposer une série d'aménagements expérimentaux sur le terre-plein central de la section et à prévoir le suivi scientifique du fonctionnement de ces aménagements en ce qui concerne la grande faune sauvage.

Il est tout à fait vrai que nos connaissances sur le comportement des grands animaux vis à vis des obstacles dressés par les différentes sortes d'aménagements routiers (et dans une moindre mesure sur les conditions de bon fonctionnement des ouvrages spécifiques de franchissement des axes routiers appelés "passages à faune") sont encore fragmentaires. Le fait de les compléter comporte indiscutablement un intérêt aussi bien économique qu'écologique.

Mais les dispositions prises pour la RN 7, qui partent certes d'intentions excellentes encore que tardives, suscitent de ma part de sérieuses réserves.

Ces réserves tiennent à trois points :

- En premier lieu je doute de la pertinence du dispositif expérimental adopté. Si les services responsables du projet ont ressenti l'utilité, pour faire avaliser définitivement l'aménagement routier réalisé dans le site classé, de "faire quelque chose" à cet endroit pour le passage des grands animaux, notamment les cerfs, il ne me paraît pas établi que cette section, à fort risque d'accident (virage de Bourron-Marlotte, croisement avec le CD 63 E) soit propice à une expérimentation de cette nature.

Si le Ministère de l'Environnement est effectivement très intéressé par les résultats d'une expérimentation de terrain scientifiquement conduite, il souhaite bien sûr que celle-ci n'entraîne pas d'augmentation importante des risques encourus par les usagers de la route.

J'observe à contrario que la topographie des lieux se prête assez bien à la réalisation immédiate des ouvrages nécessaires à la séparation des circulations des voitures, de la faune et des usagers non motorisés de la forêt.

- J'estime en effet, et c'est mon second point, qu'il convient de tirer toutes les conséquences de l'évolution, (qu'elle soit spontanée, qu'elle soit induite par les aménagements réalisés sur l'itinéraire lui-même ou sur les voies qui lui sont raccordées, ou même que l'on soit conduit à la prévoir lors de l'aménagement d'accès routiers ou de points d'échange nouveaux) de la circulation sur les routes en milieu forestier.

Lorsque l'on est conduit à apporter ou à admettre sur une route située en zone forestière un trafic d'importance suffisante pour justifier des aménagements transformant celle-ci en voie rapide, il convient d'examiner si, pour la faune comme pour les usagers, la meilleure solution n'est pas alors d'accompagner dès que possible le changement de nature de l'itinéraire par la mise en place des dispositifs actuellement utilisés pour les voies rapides nouvelles en milieu forestier ou en zone de transit du grand gibier : clôture de tout ou partie de l'itinéraire, rétablissements des communications pour les usagers et des itinéraires de migration de la faune par des passages dénivelés notamment.

Si cet examen a été fait pour la RN 7, je vous demande de m'en faire parvenir les résultats. Dans le cas contraire, il convient d'y faire procéder rapidement.

.../

- J'estime enfin que cet examen des conditions actuelles et futures des circulations automobiles doit être étendu à l'ensemble de la forêt de Fontainebleau. Je souhaite qu'il soit conduit avec le souci de profiter de l'aménagement en voie rapide et à grande circulation de la RN 7 pour limiter et réduire la pénétration automobile dans le reste de la forêt.

A cet effet j'informe dès à présent la direction des forêts du ministère de l'agriculture de l'intérêt que je porte à cet examen, de la relative urgence qui s'y attache et de l'opportunité que me semble à cet égard constituer l'aménagement en cours de la RN 7 entre Fontainebleau et Nemours.

Pour le Ministre et par délégation

ROUTE NATIONALE N° 7

AMENAGEMENT A 2 X 2 VOIES ENTRE FONTAINEBLEAU ET NEMOURS (PR 22,700 à 28,000)

ANNEXE TECHNIQUE A LA LETTRE DU 24. DEC. 1987

Un examen détaillé de l'étude d'impact relative à la section Fontainebleau - Bourron-Marlotte, qui m'a été adressée le 17 septembre 1987, donne lieu aux observations suivantes :

I. PRESENTATION DE L'ETUDE D'IMPACT

Si l'étude d'impact comprend bien les quatre chapitres (analyse de l'état initial, analyse des effets sur l'environnement, raisons du choix du parti retenu, mesures prises pour la protection de l'environnement) énumérés à l'article 2 du décret n°77-1141 du 12 octobre 1977 pris pour l'application de l'article 2 de la loi n°76-429 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature, elle se présente sur le fond comme un dossier technique auquel ont été annexées des notes succintes constituant un examen sommaire des thèmes retenus en matière d'environnement.

L'étude d'impact ne donne ainsi pas une vue suffisante des problèmes posés par le projet pour lequel le maître d'ouvrage ne précise d'ailleurs ni le coût des travaux ni celui des mesures de suppression, de réduction ou de compensation qu'il s'engage à mettre en oeuvre (cf. article 2-4e) de décret du 12 octobre 1977).

II. ANALYSE DE L'ETAT INITIAL

L'analyse de l'état initial du site est axée sur deux thèmes effectivement prédominants : la route actuelle et la forêt.

a) La route actuelle :

Les informations données ne permettent pas de connaître la composition du trafic de la RN 7 (transit, local, échanges, liés à l'usage de la forêt et des axes traversés que ce soit les jours de semaine ou de week-end. L'importance du stationnement autorisé n'est pas non plus précisée. Toutes ces informations contribueraient à une bonne connaissance des besoins à satisfaire, la route nationale actuelle étant ouverte à toutes les circulations, et devraient justifier la consistance du projet à réaliser.

De plus, une analyse des causes des accidents aurait vraisemblablement pu permettre, de mettre en évidence les points de la route actuelle où des aménagements spécifiques, liés à l'usage de la forêt, devaient être examinés.

.../

b) La forêt

Le maître d'ouvrage indique bien le caractère tout à fait privilégié de la forêt de Fontainebleau, du fait de sa grande superficie, de sa situation géographique, de la qualité de ses boisements, de son intérêt touristique, géologique, botanique et cynégétique, mais son examen reste superficiel.

L'analyse aurait dû porter de façon approfondie sur la fréquentation touristique, sur les fonctions récréatives (piétons, cavaliers, cyclistes, etc...), sur les sujetions liées à l'exploitation forestière du massif concerné par la RN 7, sur la qualité des milieux naturels (faune, flore).

L'étude d'impact aborde certes la plupart de ces thèmes (cavaliers, promeneurs, faune) mais elle n'apporte pas les données précises souhaitées.

III. ANALYSE DES EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT

L'analyse effectuée par le maître d'ouvrage porte sur le paysage, les emprises en forêt, la faune, l'exploitation forestière et l'usage de la route. L'insuffisance dans l'identification et la quantification des effets du projet retenu sur l'environnement est étroitement liée à l'insuffisance de l'analyse de l'état initial.

L'effet principal : l'aggravation de la coupure provoquée par l'aménagement à 2 X 2 voies de la RN 7, trop succintement analysé ne se dégage pas clairement du document.

IV. LE CHOIX DU PARTI RETENU

C'est le thème le mieux traité par le maître d'ouvrage. Toutefois l'exposé des différentes solutions envisagées est essentiellement technique ; la description des effets de chacune d'elle sur l'environnement (faune, cavaliers, piétons etc...) est insuffisante.

VI. LES MESURES PRISES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

D'une façon générale, les mesures envisagées par le maître de l'ouvrage sont imprécises (et, comme il a été dit précédemment, leur coût n'est pas chiffré - cf. article 2 - 4°) du décret du 12 octobre 1977). Pour l'essentiel, le maître d'ouvrage propose un suivi de l'aménagement routier pour identifier les mesures de rattrapage qu'il aurait éventuellement à mettre en oeuvre.
Ce procédé, conséquence directe d'une insuffisance des études préalables d'environnement peut, s'il est désormais appliqué avec sérieux, si les conséquences des observations faites en sont bien tirées, et si les mesures compensatoires qui s'en dégagent sont bien mises en oeuvre, donner à postériori des résultats satisfaisants. On conviendra cependant qu'il donne bien peu de garanties au public et aux partenaires du maître de l'ouvrage.

LIBRAIRIE RENE THOMAS
(ex Librairie du Muséum)

Magasin principal : 28, rue des Fossés-St-Bernard 75005 PARIS, métro Jussieu, tèl : 46-34-11-30.
Magasin annexe : 75 rue Buffon 75005 PARIS, métro Censier, tèl :47-07-38-05

NOUVEAUTES :

A. MASCLEF : "ATLAS DES PLANTES DE FRANCE" : 1 vol. de 400 planches représentant 450 plantes, 1 vol. de texte comportant la description des plantes de l'Atlas. Les deux volumes 12X18 cm reliés toile : 370 F.

Y. COINEAU et B. KRESLING : " LES INVENTIONS DE LA NATURE ET LA BIONIQUE" : l'ouvrage reprend le contenu de l'exposition qu'ils ont conçue sur ce thème au Muséum. 1 vol. 22X29 cm de 100 pages illustrées en couleur, relié : 95 F.

C. PERRINS : "LES OISEAUX D'EUROPE" : 429 espèces décrites, plus de 1500 illustrations en couleurs, description de la vie de l'oiseau et de son comportement. 1 vol. 12X19 relié toile : 125 F.

P. MORRIS et G. BERTHOUD : " LA VIE DU HERISSON" - 89 F

A PARAITRE EN NOVEMBRE 1987 : "L'HERBIER DES QUATRE SAISONS OU LE JARDIN D'UN BOTANISTE" de Basilius BESLER, publié pour la 1ère fois en 1613. Cette nouvelle édition comporte une étude et un commentaire de chaque planche par G. AYMONIN. Tirage limité. PRIX DE SOUSCRIPTION : 1600 F.
Dépliant publicitaire sur demande contre 2,20 F. en timbres poste.

J. BEZARD

opticien

13, Rue de la Paroisse
77300 FONTAINEBLEAU
64 22 32 27

.JUMELLES

.LONGUE-VUES

.BOUSSOLES

.PODOMETRES

.MICROSCOPES

Agronomie

LA RHIZOMANIE DE LA BETTERAVE

par François du RETAIL

La betterave à sucre est très cultivée dans le sud Seine-et-Marnais et les rendements ont connu ces dernières années une progression importante. C'est ainsi qu'il y a 20 ans, les rendements moyens qui étaient de 40 à 48 tonnes sont passés à 60 et 65 tonnes (même au delà dans certains secteurs). Cette augmentation importante est due essentiellement aux progrès de la technique, de la génétique et au travail des agriculteurs betteraviers qui en grande majorité et malgré les difficultés rencontrées pour mener à bien cette culture qui réclame beaucoup de soins, aiment la betterave et suivent toujours leurs champs avec attention.

La Rhizomanie, maladie redoutable qui entraîne une baisse très importante de la richesse en sucre et du poids des betteraves, s'est fortement développée depuis 1976 dans une bonne partie de notre secteur d'étude (voir carte ci-après) : cantons de Château-Landon, de la Chapelle-la-Reine, de Nemours, de Moret-sur-Loing. D'autres zones sont également plus ou moins touchées dans le département. Le Loiret est très atteint en particulier à Corbeilles-en-Gâtinais, aux environs de Phitiviers surtout à l'est et au sud-est, autour de Puiseaux, au sud de Montargis, à Chatillon-Coligny.

Comme nous l'avons précisé dans de précédents bulletins, c'est par la génétique que la solution a été apportée. Il existe actuellement une variété très tolérante à la maladie et qui a donné en 1986 et surtout 1987 de très bons résultats. D'autres variétés tolérantes vont arriver en attendant des variétés résistantes.

Les conditions de l'été 1987 ont été favorables (en raison des pluies estivales) au développement de la maladie mais aussi à la croissance des betteraves. De très bons résultats ont été obtenus dans des essais de variétés ainsi que dans la pratique, chez des agriculteurs ayant semé la variété tolérante conseillée par l'Institut Technique de la Betterave. Les tableaux 1 et 2 permettent de visualiser le niveau des rendements de variétés tolérantes comparativement au témoin sensible.

TABLEAU N°1

ESSAI VARIETE A MONDREVILLE (CANTON DE CHANTEAU-LANDON)

(Résultats des sept premières variétés (sur 20) comparativement à un témoin sensible)

Nom ou n° de la variété	Population à l'hectare	Racines très malades en %	Poids à l'hectare en tonnes	Richesse en %	Rendement sucre en T/ha.
1 - RIZOR	100.930	18.03	72.44	16.08	11.65
2 - SES IR3	92.410	9.85	78.63	16.63	13.08
3 - H4612	103.890	21.15	70.70	16.03	11.33
4 - H 4615	106.110	23.14	62.74	15.72	9.86
17 - 871	96.110	25.28	62.41	15.63	9.75
5 - 8511	105.560	26.21	59.19	15.38	9.10
12 - 8709	105.190	25.25	60.41	14.88	8.99
16 - ALLYX (témoin)	97.040	34.13	46.48	13.28	6.17

Cet essai a été implanté sur un sol argilo-calcaire très pierreux à pH 8 dans un champ situé à la sortie de Mondreville à droite, sur la route D 118 en direction de Sceaux-du-Gâtinais. La précédente culture était du blé, labour du 9/12/86, semis du 15 avril, récolte du 26 octobre 1987. Les pesées après lavage et les richeses en sucre ont été effectuées à la sucrerie de Souppes-sur-Loing. Le champ est surinfesté par la maladie. Les derniers rendements en 1984 étaient faibles : poids à l'hectare des 1à variétés : moyenne 34,72 T. Richesse : 12.73

TABLEAU N°2

Essais de l'I.T.B. - Regroupement des rendements sucre en tonnes à l'hectare sur 3 variétés/17 dans différents départements ayant des secteurs atteints par la Rhizomanie

VARIETES	SEINE-ET-MARNE	AISNE	LOIRET	COTE-D'OR	MOYENNE
2 - SES IR3	13.110	10.780	11.838	10.750	11.620
1 - RIZOR	11.650	9.400	10.670	8.920	10.160
16 - ALLYX (témoin)	6.160	5.210	7.300	6.080	6.187

Dans toutes les régions concernées où ont été réalisés les essais, les variétés tolérantes ont donné de bons rendements. Les différences ont toujours été importantes comparativement aux variétés sensibles

utile, afin de limiter sa progession dans les secteurs en début de contamination, de prendre des mesures à même de limiter cette progression.

C'est ainsi par exemple que les betteraves provenant d'un champ contaminé doivent être déposées dans le même champ en bordure de chemin ou de route et non dans un champ sain. Le matériel de récolte ayant travaillé dans un champ malade doit être lavé convenablement afin de bien éliminer toute la terre. Ce nettoyage est conseillé avant l'utilisation du matériel dans une pièce saine L'épandage des déchets et des effluents de betteraves malades représente un risque important d'extension rapide de la maladie. Ces mesures de prophylaxie représentent des difficultés pratiques de mise en oeuvre évidentes, mais elle ont l'avantage de limiter dans un premier temps l'extension de la Rhizomanie et son intensité.

François du RETAIL
14 bis, Bd FOCH
77300 FONTAINEBLEAU

CARTE DE REPARTITION DE LA RHIZOMANIE EN SEINE-ET-MARNE (les secteurs en grisé représentent les zones touchées).

Entomologie

SYNTHESE DES OBSERVATIONS ET CAPTURES DE COLEOPTERES ET HETEROPTERES EFFECTUEES AU COURS DE L'ANNEE 1987 DANS LE MASSIF DE FONTAINEBLEAU ET SES ENVIRONS

Rédaction : Lionel CASSET

Illustrations : Guy TODA

Observations : François CANTONNET (FC), François du RETAIL (FDR), Philippe DESCHAMP (PHD), Lionel CASSET (LC), Guy TODA (GT).

Nota : les observations ci-après ne concernent pas uniquement les espèces rarissimes ou nouvelles pour la région, mais également celles observées peu communément ou dont le comportement nous paraît intéressant à signaler. Les numéros entre parenthèses sont ceux du catalogue Gruardet. Sauf mentions particulières, les noms de lieux sont situés en forêt domaniale de Fontainebleau.

LISTE SYSTEMATIQUE

COLEOPTERES :

Tomocarabus convexus F. Carabidae. (12) : 3 individus courant au soleil sur la Route du Clocher, le 1er mai, dans les Monts de Fays en forêt de Fontainebleau (GT).

Leistus rufomarginatus Duft. Nebriidae. (non signalé dans le catalogue Gruardet mais déjà observé à plusieurs reprises à Fontainebleau) : un individu sous un morceau de bois, le 27 juin, à proximité du Carrefour des Ligueurs (GT).

Abemus chloropterus Panzer. Staphylinidae (491) : 2 individus

courant sur des feuilles mortes et sèches, le 19 septembre, à proximité du Carrefour Louis-Philippe (GT).

Xylodrepa quadripunctata Schreber. Silphidae (863) : 5 exemplaires le 1er mai, dans les Monts de Fays, volant au soleil autour des chênes ou courant sur la Route du Clocher (GT). Un exemplaire en battant une aubépine en fleurs, Route du Mont Enflammé, le 25 mai (LC).

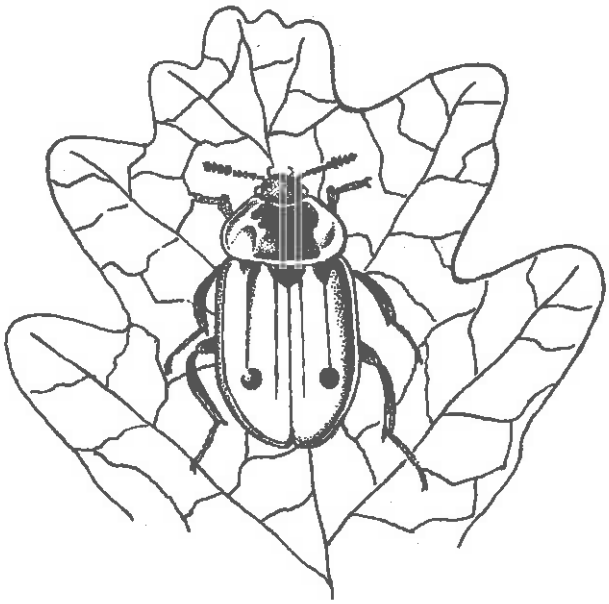

Xylodrepa quadripunctata Schreber, "le Silphe à 4 points.

Longueur : 11 à 13 mm.

Paralister stigmosus Mars. Histeridae (937) : un exemplaire le 19 septembre, parcelle 854, dans un polypore décomposé de chêne (GT).

Georyssus crenulatus Rossi. Georyssidae (aucun représentant de cette famille n'a été signalé dans le catalogue Gruardet, ni dans le massif de Fontainebleau sensu stricto) : un exemplaire en juin, en fauchant sur les bords du Lunain à Episy (FC).

Rhagonycha translucida Kryn. Cantharidae (non signalé dans le catalogue Gruardet, mais déjà observé en forêt de Fontainebleau en mai 1980 par FC) : un exemplaire dans la nuit du 27 au 28

juin, en Plaine de Chanfroy (Massif des Trois-Pignons), attiré par la lampe lors de la chasse nocturne organisée par l'ANVL (LC).

Tillus elongatus L. Cleridae (1088) :un exemplaire femelle en battant un charme mort sur pied, le 3 juillet, Route Saint-Hubert (LC).

Tillus unifasciatus F. Cleridae (1089) : un exemplaire courant rapidement sur un gros tronc de hêtre coupé bien exposé, vers 15h30 solaire, le 1er juillet, parcelle 636, les Ventes de Nemours par temps beau et chaud (LC).

Opilo pallidus Olivier. Cleridae (1092) : un exemplaire le 1er juillet, éclos d'une vieille branche de chêne cassée par le vent, provenant de la Gorge aux Merisiers et mise en caisse d'élevage dans le courant de l'hiver. Espèce rare signalée dans le catalogue Gruardet par seulement un exemplaire le 30 juin 1903 (LC).

Allonyx quadrimaculatus Schaller. Cleridae (1095) : un exemplaire dans la matinée du 24 juillet, un autre dans la matinée du 25 juillet, en battant les branches mortes d'un pin incendié l'année précédente, par temps couvert, au Rocher de Milly (LC).

Orthopleura sanguinicollis F. Cleridae (1098) : un exemplaire de cette espèce rare au Fourneau-David, immobile sur la partie écorcée d'un très vieux chêne coupé criblé d'attaques d'Anobides. Beau temps, forte chaleur, température 31° C (LC).

Laemophloeus ater Olivier. Cucujidae (1194) : un exemplaire en mai, en battant un genêt mort sur pied dans la Gorge aux Merisiers (FC).

Bothrideres contractus F. Colydiidae (1325) : Parcelle 440, un exemplaire le 26 juin, sous l'écorce d'un jeune chêne mort sur pied, incendié quelques années auparavant. Espèce considérée comme rare dans le catalogue Gruardet (LC).

Selatosomus cruciatus F. Elateridae (1441) : un exemplaire de

cette espèce considérée comme très rare dans le catalogue Gruardet, sur un tronc de hêtre récemment coupé, aux environs du Cabinet Monseigneur en avril (FC).

Ampedus sanguineus L. Elateridae (espèce non signalée dans le catalogue Gruardet et nouvelle pour le Massif de Fontainebleau) : 2 exemplaires le 12 juin au Rocher Cuvier-Châtillon sous l'écorce d'un Pin sylvestre mort sur pied (GT).
Un exemplaire en avril, posé sur un tronc de pin fraîchement abattu, aux environs du Rocher Cassepot (FC).

Sericus brunneus L. Elateridae (1445) : Route Médicis, 2 exemplaires volant au-dessus du sentier, par temps couvert le 11 mai (LC).

Isorrhipis marmottani Bonvouloir. Eucnemidae (1502) : Un exemplaire femelle de cette très rare espèce , le 10 juillet, en battant des branches de charmes morts sur pied sous futaie, Route Saint-Hubert (FC).

Dromaeolus barnabita Villa. Eucnemidae (non signalé dans le catalogue Gruardet mais déjà observé à Fontainebleau, A. Iablokoff, Bul. ANVL 1938 : 39, et FC en juin 1953) : une femelle en battant des branches mortes sous futaie, Route Saint-Hubert (FC).

Dirrhagus lepidus Rosh. Eucnemidae (non signalé dans le catalogue Gruardet mais déjà observé par FC à Fontainebleau, un mâle en juin 1973) : une femelle en battant les branches d'un hêtre apparemment sain, le 26 juin, parcelle 440.

Dirrhagus pygmaeus F. Eucnemidae (1504) : un exemplaire, le 3 juillet, en battant un jeune chêne mort sur pied, Route Saint-Hubert (LC).

Dicerca berolinensis Herbst. Buprestidae (1508) : une femelle vers 15 h. solaire, aux Ventes de Nemours, parcelle 636, posée sur un tronc de chêne coupé et bien exposé, le 5 juillet par forte chaleur, température 31°C (LC).

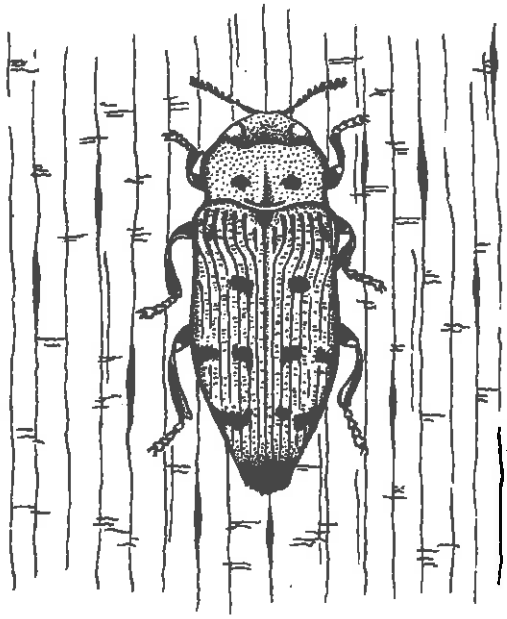

Lampra festiva L;
Longueur : 6 à 12 mm.

Lampra festiva L. Buprestidae

(1510) : Rocher des Deux Soeurs, 3 exemplaires le 1er juillet, 1 autre le 2 juillet, éclos de branches mortes de genévrier ramassées et mises en caisse d'élevage dans le courant de l'hiver. 2 autres exemplaires, le 11 juillet, éclos de branches de genévrier provenant de la Gorge aux Merisiers (LC).

Melanophila acuminata Degeer. Buprestidae (1512) : Rocher de Milly, 2 exemplaires le 13 juillet, 3 autres le 25 juillet, en battant des jeunes pins morts sur pied, incendiés l'année précédente (FC, LC).

Chrysobothris solieri Lap. Buprestidae (non signalé dans le catalogue Gruardet ; cette espèce méridionale a été signalée pour la première fois des environs de Fontainebleau en 1933 et à Fontainebleau même en 1935 ; elle s'est depuis acclimatée dans les parties chaudes de la forêt) : une dizaine d'exemplaires au Rocher de Milly, du 24 juillet au 6 août, en battant les branches de pins morts sur pied, incendiés l'année précédente (FC, LC).

Agrilus derasofasciatus Lacordaire. Buprestidae (1536) : Samoreau au bord de la voie ferrée, une trentaine d'individus posés sur ou sous les feuilles d'une vigne cultivée dans un jardin, le 1er juillet à la tombée de la nuit (LC).

Xylonites retusus Olivier. Bostrychidae (1550) : Fourneau David, 4 exemplaires le 12 juin, 3 le 29, un le 1er juillet en battant une branche morte de chêne restée accrochée à l'arbre (FC, LC). Parcelle 533 à proximité du Carrefour de la Boissière, 12 exemplaires éclos du 29 juin au 4 août, issus de branchette sèches de chêne ramassées dans le courant de l'hiver et mises en caisse d'élevage (LC).

Lytta vesicatoria L. Meloidae (1633) : forêt de Valence-en-Brie,

aux environs du Domaine de Beaurepaire, un exemplaire posé sur une feuille de ronce, le 22 juin (LC).

Sitaris muralis Förster. Meloidae (1634) : Un individu sur un mur, le 6 septembre, Boulevard du Maréchal Joffre, à Fontainebleau (GT).

Tetratoma ancora F. Melandryidae (1663) : Route Saint-Hubert, 3 exemplaires le 3 juillet, plus de 50 exemplaires le 7 août, en battant des charmes morts sur pied, sous futaie (FC, LC).

Phloetrya vaudoueri Mulsant. Melandryidae (1672) : Gorge aux Merisiers, 34 exemplaires éclos d'une vieille branche de chêne en partie décomposée, ramassée dans le courant de l'hiver et mise en caisse d'élevage. Les éclosions se sont échelonnées du 30 juillet au 6 août. Les adultes deviennent très actifs sitôt la tombée de la nuit (LC).

Conopalpus testaceus Olivier. Melandryidae (1675) : Mont de Truie, un exemplaire éclos le 7 juin d'une vieille branche de chataignier tombée à terre et mise en caisse d'élevage dans le courant de l'hiver (LC).

Conopalpus brevicollis Kraatz. Melandryidae (1676) : un exemplaire le 3 juin, un autre le 4 juin, dans les mêmes conditions que l'espèce précédente (LC).

Anoplodera sexguttata F. variété Biguttata Mulsant. Cerambycidae (1728) : la forme typique et la variété exclamationis F. sont les formes que l'on rencontre généralement le plus. Les autres variétés semblent beaucoup plus rares selon les régions. Un exemplaire le 24 juin, sur une fleur de "Dompte-Venin", Route Saint-Hubert.

Anastrangalia dubia Scopoli. Cerambycidae (1733 bis) : Route du Cèpe, 1 mâle éclos d'une branche de pin tombée à terre et mise en caisse d'élevage l'automne précédent. L'éclosion s'est produite le 17 avril (LC).
Une femelle en juillet, en forêt de Nanteau (FC). Ces deux observations ajoutées à celles des années précédentes démontrent bien l'acclimatation de cette espèce dans notre région, bien qu'elle y soit rare et ne se rencontre que par exemplaire isolé.

Leptura aethiops Poda. Cerambycidae (1735 bis) : forêt de Valence-en-Brie, environs du Domaine de Beaurepaire, 1 exemplaire au vol dans un bois de tilleuls le 22 juin vers 09h00 (heure solaire) (LC).

Grammoptera variegata Germar. Cerambycidae (1742) : Mont Enflammé, 2 exemplaires variété nigrescens Weise et 1 exemplaire forme typique en battant un néflier en fleur le 22 mai.
Une autre variété nigrescens Weise, parcelle 440, le 11 mai, butinant une fleur d'aubépine (LC).

Molorchus minor L. Cerambycidae (1744) : 22 mâles et 15 femelles, du 24 au 28 avril, parcelle 412, éclos d'un tronc d'épicéa mort sur pied, coupé et placé en caisse d'élevage au cours de l'hiver 85/86 (FC, LC).

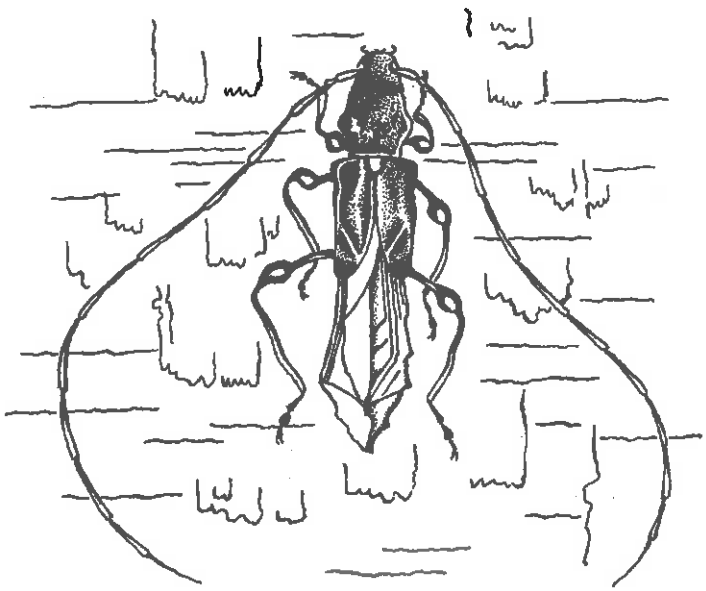

Molorchus minor L.
Longueur : 6 à 13 mm.

Hesperophanes pallidus Olivier. Cerambycidae (1754) : Les Ventes de Nemours, un exemplaire fraîchement éclos ainsi que plusieurs nymphes mortes, sous l'écorce d'un gros chêne coupé, le 1er juillet (FC, LC).

Tetropium fuscum F. Cerambycidae (1758) : parcelle 336, 13 exemplaires éclos du 24 mai au 1er juillet de fragments décorces provenant d'un vieux tronc d'épicea cassé par le vent et criblé d'attaques. Ces morceaux furent placés en caisse d'élevage dans le courant de l'hiver, espèce relativement commune dans les Alpes et le Massif Central, considérée comme très rare par Gruardet à Fontainebleau, et signalée également par Iablokoff (LC).

Phymatoderus pusillus F. Cerambycidae (1760) : Monts de Fays, 1 mâle éclos d'une branchette morte et sèche de chêne, ramassée dans le courant de l'hiver et mise en caisse d'élevage (LC).

Poecilium alni variété infuscatum Chevrolat. Cerambycidea (1763) la forme typique est très commune alors que la variété infuscatum est surtout connue du midi. 1 exemplaire de cette variété ainsi que de très nombreux exemplaires forme typique, éclos le 10 mai, de branchettes sèches tombées à terre, criblées d'attaques de scolytes, ramassées dans le courant de l'hiver et placées en caisse d'élevage, Mont Saint-Germain (LC).

Deilus fugax Olivier. Cerambycidae (non signalé dans le catalogue Gruardet) : 1 exemplaire à Franchard sur un néflier en fleur le 26 mai. 1 exemplaire, Plaine de Macherin, en battant un genêt mort sur pied le 12 juin. 3 exemplaires, Butte à Guay, en battant des genêts morts sur pied le 22 juin. 1 exemplaire, Gorge aux Merisiers, sur une plante herbacée le 24 juin (LC).

Aromia moschata L. Cerambycidae (non signalé dans le catalogue Gruardet, ni dans le Massif de Fontainebleau sensu stricto) : 1 exemplaire de petite taille sur Daucus carotta au bord du canal à Episy le 10 août (FC).
3 exemplaires au même endroit sur Heracleum, le 18 août (LC).

Acanthocinus griseus F. Cerambycidae (1784) : Rocher de Milly, très commun du 13 juillet au 6 août, en battant les branches mortes et carbonisées des pins incendiés l'année précédente (FC, FDR, LC).

Pogonocherus fasciculatus Degeer. Cerambycidae (1790) : Plaine de

Macherin, 2 exemplaires le 25 avril, 2 le 27 avril, 1 le 26 mai, 2 autres le 24 juin en battant des branches mortes (houppier) de Pins sylvestres laissées à terre par les forestiers. Coupe de l'année (FC, LC).

Pogonocherus decoratus Fairmaire. Cerambycidae (1791) : Rocher de Milly. Pullulation du 24juillet au 28 septembre, en battant les menues branches mortes des pins incendiés l'année précédente. En nette régression vers le début septembre (FC, LC, PHD, GT).

Anaesthetis testacea F. Cerambycidae (1796) : Rocher Cailleau (Massif des Trois-Pignons), 1 exemplaire en battant les branches ayant consevé leurs feuilles d'un Bouleau tombé à terre, le 28 juin par beau temps (28°c) (LC).

Stenostola ferrea Schrank. Cerambycidae (non signalé dans le catalogue Gruardet) : forêt de Valence-en-Brie, environs du Domaine de Beaurepaire, 3 exemplaires le 1er juin, 7 autres le 22 juin, posés sur ou sous les feuilles de rejets de tilleuls bien exposés (LC).

Menesia bipunctata Zoubkoff. Cerambycidae (non signalé dans le catalogue Gruardet) : Cuvier-Châtillon, 13 exemplaires du 24 au 31 mai, éclos de branches de bourdaines rammasées dans le courant de l'hiver et mises en caisse d'élevage (LC).

Cyaniris aurita L. Chrysomelidae (1829/6) : Barbizon, en bordure de cultures, 1 exemplaire sur une feuille de Noisetier le 15 mai (LC). 1 exemplaire en juin, en battant un petit Bouleau en forêt de Champagne (FC).

Enedreutes hilaris Fahrs. Anthribidae (2017) : Les Ventes de Nemours, parcelle 636, 1 exemplaire en battant un jeune charme mort sur pied, envahi de végétation cryptogamique, par beau temps. Gorge aux Merisiers, 3 exemplaires le 3 juillet, 1 le 12 juillet, 2 le 4 août, en battant un genêt mort sur pied et complètement désséché (Sarothamnus scoparius). Rocher de Milly, 1 exemplaire le 25 juillet, en battant un jeune arbuste calciné, incendié l'année précédente. Samoreau, dans mon jardin, 1 exemplaire au vol le 26 juillet (LC).

Ceuthorrhynchus symphiti Bedel. Curculionidae (2182 bis) : 2 exemplaires à Episy sur Symphitum officinale (FC).

Diastictus vulneratus Sturm. Aphodiidae (2465) : un exemplaire le 5 août dans le désert d'Apremont, noyé dans une flaque d'eau sur un rocher de grès (GT).

HETEROPTERES :

Stagonomus pusillus H. Schaeff. Pentatomidae. Forêt de Champagne, 1 exemplaire en juin, en battant des rejets de bouleaux (FC).

Pygolampis bidentata Goeze. Reduviidae : Episy, 1 exemplaire à terre en mai (FC).

Lionel CASSET
4, rue du Rocher
77210 SAMOREAU

Archéologie

UNE BROCHURE SUR L'EGLISE SAINT-PIERRE D'AVON

Sous le titre Saint-Pierre d'Avon (Seine-et-Marne), vient de paraître une élégante brochure de 32 pages, illustrée de 23 clichés en couleurs et en noir-et-blanc, due pour une large part à la plume de M. l'abbé Petitetienne et, pour certains chapitres, à celle de Mlle Roselyne Hierohltz et de MM. Jean Galbois et Bernard Pamart, a bénéficié des recherches de Frédérique Stefani.

Ce petit ouvrage, après un aperçu sur l'occupation antique du site d'Avon et une synthèse sur l'histoire de la localité, aborde la description de l'église dont il est aisé de suivre la chronologie de la construction et du décor jusqu'à l'époque contemporaine. Un plan de l'édifice, clair et à une échelle lisible (dû à Christian Coste), permet de bien distinguer les parties subsistantes de l'ancienne église romane (XIIe siècle) à plan cruciforme et les parties plus récentes (clocher : XIIIe siècle, choeur et portail : XVIe siècle, porche avec auvent: XVIIe siècle).

Quant aux oeuvres d'art, elles sont soigneusement décrites et situées sur ce plan, ce qui fait de cette brochure un excellent guide de visite. Parmi les objets les plus remarquables, il convient de citer cinq statuettes en bois du XVIIe siècle et les pierres tombales (plus d'une cinquantaine) maintenant fixées aux murs pour éviter leur effacement. On y remarque celles du naturaliste Edme Daubenton et du mathématicien Etienne Bezout. Au sol, dans l'angle sud-ouest de la nef, subsiste aussi celle, émouvante de simplicité, de Monaldeschi, écuyer de la reine Catherine de Suède, assassiné le 10 novembre 1657 au palais de Fontainebleau sur l'ordre de celle-ci qui le soupçonnait de trahison (l'agonie du malheureux écuyer, percé d'une multitude de coups d'épée, dura trois heures).

C'est cependant sur une note moins triste que s'achève cette brochure puisqu'il y est question du culte corporatif que les jardiniers d'avon rendaient à saint Fiacre, leur saint patron, jusqu'en 1964. A noter également un chapitre sur les autographes célèbres relevés sur les registres paroissiaux, dont ceux de plusieurs souverains et de hauts dignitaires du royaume puiqu'Avon, fut, jusqu'en 1661, la paroisse du château de Fontainebleau.

Cette brochure, indispensable dans une bibliothèque d'histoire locale, est en vente à Avon, au presbytère, à la Maison dans la Vallée et à la Maison de l'Archéologie.

Gilbert-Robert DELAHAYE

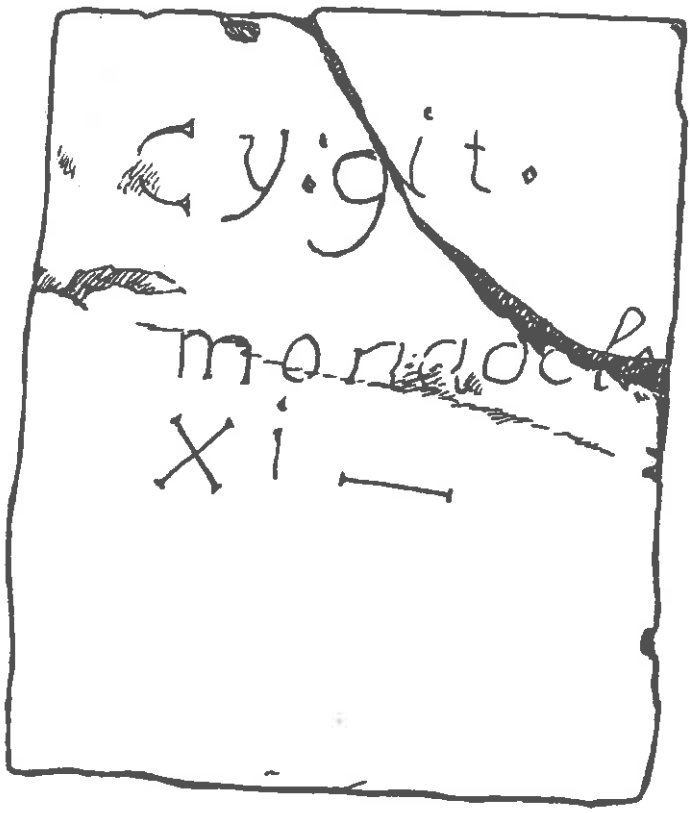

Pierre tombale de Monaldeschi, dont le nom est bizarrrement orthographié

Météorologie

LE TEMPS A FONTAINEBLEAU

Par Pierre DOIGNON

JANVIER 1988

Mois très doux (excès de 4°2). Le mois de janvier le plus doux sur cent ans de relevés à Fontainebleau après janvier 1974 (7°1) ; très arrosé (excès de 56 mm et de 13 jours de pluie) ; nébulosité excédentaire de 14%. Vents atlantiques 29 jours.

Thermométrie : moyenne 6°6 (normale 2.2). Moyenne des minima 4.2; moyenne des maxima 9.1 ; minimum absolu -3.6 (le 8), maximum absolu 13.7 (le 5).

Pluviométrie : Lame 128.1 mm (normale 72) en 27 jours (normale 14) ; durée 85 heures ; maximum en 24 heures : 12.3 mm (le 27).

Nébulométrie : Moyenne 83.7% (normale 71) ; matin 86, midi 84, soir 81.

Anémométrie : N 1 jour, NE 0, E 0, SE 0, S 1, SW 10, W 9, NW 10.

Nombre de jours : gel 4 (normale 17), grèle 0, grésil 0, neige 0, orage 0, brouillard 3, vents forts 6 ; vitesse maximum instantanée 80 km/h NW le 3 ; 80 km/h SW le 22.

N° C.P.P.A.P. : 65832

Dépôt légal 1er trimestre 1988

Classification UNESCO : 11/0 n° 77-2551-1

Directeur de la publication

Jean-Philippe SIBLET
68, Avenue de la forêt
77210 AVON

Tirage 500 exemplaires